

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE *108*

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal n°4 du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Tarifs Cyclolib – Vélos à assistance électrique Evolution du service

La ville de Carcassonne a décidé de mettre en place des vélos à assistance électrique géolocalisés en libre-service. Ce service est dénommé Cyclolib. Le paiement s'effectue directement par carte bleue sur smartphone via l'application dédiée.

Le service a débuté officiellement le 19 décembre 2020 et dans le cadre de l'expérimentation de ce service, des innovations techniques seront mises en place à compter du 25 mai 2021.

Ces innovations nécessitent une adaptation des tarifs à compter du 25 mai 2021.

TARIFS
1ère ½ heure gratuite, ensuite 1 Euro les 30 minutes (toute ½ heure commencée est due)
Cautions - Pénalités pour non-retour : 350 €

Carcassonne, le 21 MAI 2021

Le Maire,

Gérard LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210521-decision21108-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

Le Maire
Gérard LARRAT

